

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D240
au territoire de la commune de HESDIN-L-ABBE
TRAVAUX
Elagage d'arbres
Section hors agglomération
du 12 février 2024 au 15 mars 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

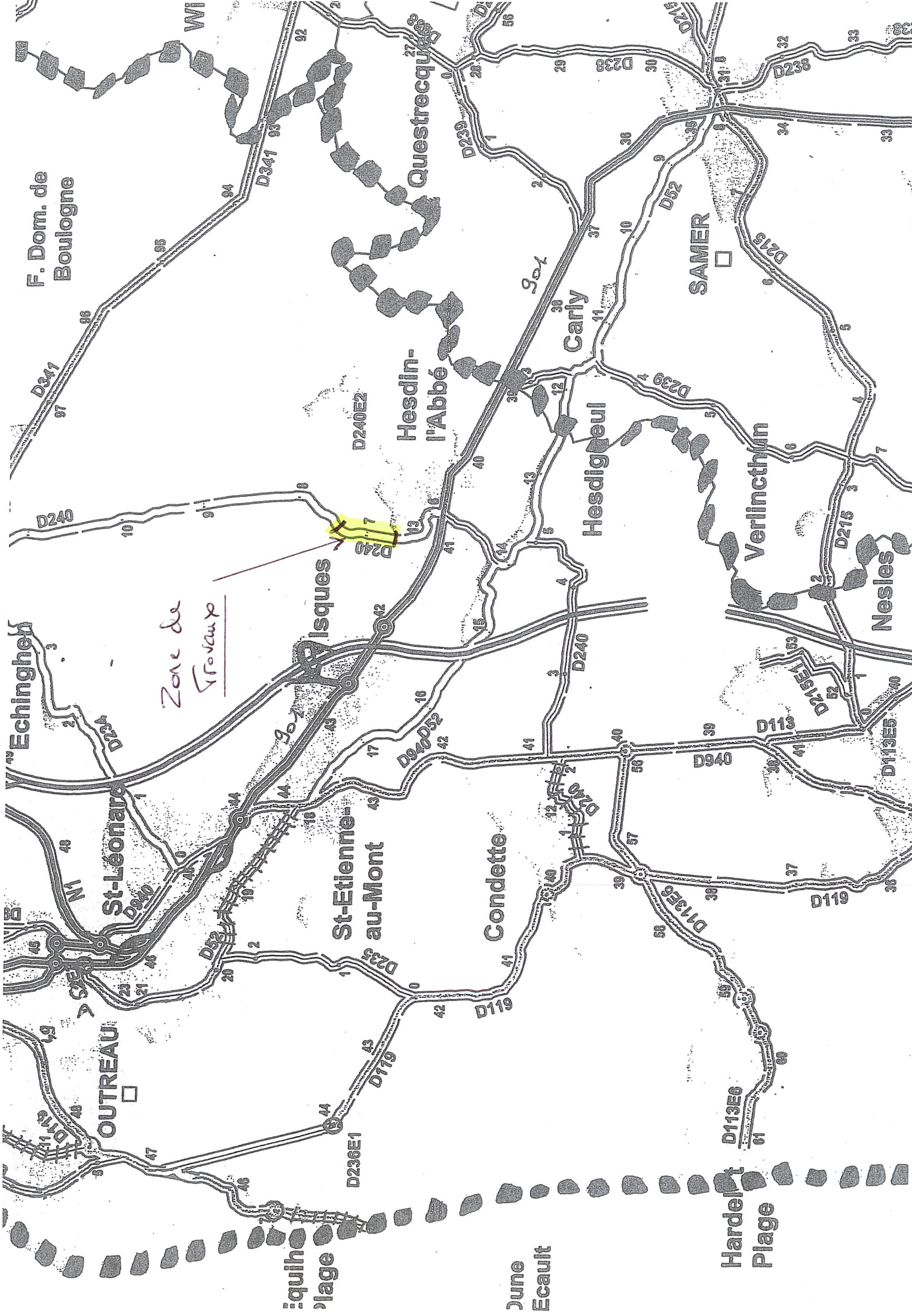
Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 29/01/2024, par laquelle ID VERDE, fait connaître le déroulement des travaux d'Elagage d'arbres, du 12/02/2024 au 15/03/2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d' Elagage d'arbres, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D240 du PR 6+768 au PR 7+387, hors agglomération, du 12 février 2024 au 15 mars 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de HESDIN-L-ABBE,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAMER,



F. Dom. de Boulogne

Zone de travaux

iquih
lage

June
Ecauit

Hardeit
Plage

Echinghef

St-Leonard

St-Etienne-
au-Mont

Condette

Heddin-
l'Abbé

Heddigneul

Carly

Verlincthun

Nesles

SAMER

OUTREAU

Questrecques

WI